

UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE FACULTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX PARCOURSUP Rentrée universitaire 2020 / 2021

Vu le code de l'Education ;

Vu les dispositions de la Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE);

Le Président de l'Université Le Havre Normandie arrête :

Article 1: La commission d'examen des vœux Parcoursup de la L1 Langues étrangères appliquées - anglais + 2 langues asiatiques pour la rentrée universitaire 2020/2021, est présidée par :

Mme SMITH Dominique – Professeur agrégée

Article 2 : la commission est composée des 2 autres membres suivants :

NOM, PRENOM FONCTION

LE BORGNE Mylène Professeur certifiée HAMEL Marie Professeur agrégée

Article 3 : Les modalités et critères d'examens des candidatures, susceptibles d'être communiqués sur demande suite à la décision du Conseil constitutionnel du 03 avril 2020, sont les suivants :

L'évaluation des compétences s'appuiera sur une combinaison d'éléments, à savoir :

- une moyenne des notes obtenues, en 1ère (trois trimestres) et en terminale (deux trimestres) dans les matières suivantes, si elles ont été suivies par le candidat : dans les enseignements spécifiques français, anglais, autres langues vivantes, histoire, géographie, philosophie, et dans les enseignements de spécialité et enseignements facultatifs arts, langues et cultures, langues anciennes le cas échéant, culture scientifique, sciences économiques, sciences sociales.
- le classement du candidat dans sa classe,
- les résultats obtenus au baccalauréat en français,
- les avis et appréciations portées sur la Fiche Avenir,
- le projet de formation de l'élève,
- toute expérience pertinente indiquée dans l'onglet "Activités et centres d'intérêts" du candidat : séjours à l'étranger, investissement dans des projets locaux à visée internationale, engagement dans la vie sociale, associative ou culturelle, etc...

Pour les réorientations, les résultats du baccalauréat et des formations post-baccalauréat seront aussi considérés.

Après étude du dossier, un entretien éventuel pourra être proposé au candidat.

Compte tenu des mesures de confinement mises en place du fait du COVID 19, il a été acté la suppression des oraux dans la procédure Parcoursup 2020. Il n'y aura donc pas d'entretien pour cette formation cette année.

> LE HAVRE, le 06/05/2020 Le Président de l'université Pascal REGHEM